

## **20200117 InfoMigrants**

<https://www.infomigrants.net/fr/post/22181/exclusif-une-afghane-de-19-ans-sur-le-point-d-etre-expulsee-de-france-vers-kaboul>

### Actualités



Le centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne. Crédit : La Cimade

## **Exclusif : une Afghane de 19 ans sur le point d'être expulsée de France vers Kaboul**

Par [Rahima Noori Charlotte Oberti](#) Publié le : 17/01/2020

InfoMigrants a appris qu'une adolescente afghane, ayant fui son pays où elle devait être mariée de force, sera renvoyée vers l'Afghanistan lundi, en dépit d'un accord européen encadrant strictement les expulsions de personnes vulnérables. Selon l'association la Cimade, il s'agit de la première fois qu'une femme afghane seule se trouve sous le coup d'une expulsion décrétée par la France.

Une jeune femme afghane de 19 ans, actuellement retenue au centre de rétention administrative ([CRA](#)) du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne, doit être renvoyée vers Kaboul lundi 20 janvier par les autorités françaises, a-t-on appris auprès d'une source au ministère des Réfugiés et du Rapatriement en Afghanistan.

Une escorte est prévue pour l'intéressée, dont le départ est planifié dans l'après-midi lundi pour une arrivée à Kaboul mardi matin. Contactée, la préfecture de Seine-Saint-Denis, en charge de ce cas, n'a pas donné suite à nos questions.

Selon l'association d'aide aux migrants la Cimade, dont une équipe assure une permanence à l'intérieur de ce CRA, Fariha\*, la jeune migrante, qui ne parle pas français, n'avait pas déposé de demande d'asile en France car elle prévoyait de se rendre en Allemagne pour rejoindre son mari.

>> À (re)lire : [Mariages forcés : l'Europe peine à garantir la protection aux femmes afghanes](#)

Originaire de la ville de Farah, dans une région instable de l'ouest de l'Afghanistan, la jeune femme avait pris la fuite à l'aide de son père et de son petit ami il y a plusieurs années afin

d'échapper à un mariage forcé, a-t-elle indiqué à une intervenante de la Cimade dans le CRA du Mesnil-Amelot, vendredi 17 janvier. Elle avait trouvé refuge en Iran où elle avait épousé son compagnon. Son mari était ensuite parti pour l'Allemagne où il est désormais réfugié statutaire.

Dans un second temps, Fariha avait pris à son tour la route vers l'Europe, seule, traversant la Turquie et la Grèce avant de prendre un avion pour Paris le 1er janvier dernier, munie d'un faux passeport. Elle prévoyait à son arrivée de rallier l'Allemagne. Mais, à sa descente de l'appareil, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, Fariha a été arrêtée par les autorités puis placée dans une zone, appelée la ZAPI, réservée aux étrangers soupçonnés de vouloir entrer illégalement sur le territoire français. Une semaine plus tard, elle a été transférée dans le CRA du Mesnil-Amelot.

### **“C'est la première fois que la France veut renvoyer une femme seule vers l'Afghanistan”**

Le cas de Fahira est rarissime. “À notre connaissance, c'est la première fois que la France veut renvoyer une femme seule vers l'Afghanistan”, s'alarme David Rohi, responsable de la rétention à la Cimade, pointant le statut de “personne vulnérable” de l'intéressée.

Et pour cause : de telles tentatives d'expulsion sont strictement réglementées. Selon un accord européen de coopération conclu en 2017 et ratifié par la France en 2019, les États-membres sont tenus de prendre en compte “les aspects humanitaires” et, précisément, les situations de personnes dites vulnérables - comme les femmes seules et les mineurs isolés - lors d'une procédure d'expulsion vers un pays considéré comme non-sûr. Selon le principe de non-refoulement établie par la Convention européenne des droits de l'Homme, le renvoi d'une personne qui l'exposerait à des violations graves de ses droits est par ailleurs interdit.

>> À (re)lire : [Accord UE-Afghanistan : la France veut faciliter les retours forcés de migrants afghans](#)

“Dans ce dossier, nous faisons face à une violation flagrante de l'accord entre l'Union européenne et l'Afghanistan de la part des autorités françaises”, clame David Rohi, qui dénonce “une politique complètement à la dérive en termes de droits fondamentaux”. “Il s'agit ici d'une femme seule - qui plus est d'une jeune majeure. Elle sera très vraisemblablement en danger si elle rentre à Kaboul.”

Par ailleurs, David Rohi rappelle que l'accord européen engage également les États signataires à “préserver l'unité familiale” des migrants. “Or, Fahira est visée par une procédure d'expulsion alors même qu'elle essaie de rejoindre son conjoint en Allemagne. Dans cette affaire, il y a des violations sur tous les plans.”

### **Panique totale**

À Kaboul, cette probable expulsion soulève aussi des questions. Selon la même source ministérielle en Afghanistan, le retour de la jeune fille ne sera “pas accepté” par les autorités, car une femme seule serait “très fragile” au sein de la société afghane.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle d'une expulsion prochaine a provoqué un vent d'affolement. D'après l'intervenante de la Cimade en CRA, “Fariha est en panique totale. Elle ne veut pas

rentrer en Afghanistan” où des violences “totalement inacceptables” continuent de proliférer, alertait encore l’ONU il y a quelques mois.

Pour contrer cette décision, l’adolescente a entamé, ce vendredi, des démarches pour déposer une demande d’asile en urgence en France. “En théorie, cela devrait suspendre le vol, mais rien n’est garanti, précise-t-on encore du côté de la Cimade. C’est déjà arrivé que des individus soient expulsés vers des pays dangereux alors qu’une procédure d’asile était en cours.”

*\*Le prénom a été modifié.*